

Chapitre 6			
Pensions et revenus de remplacement			
<b>Section 1 - Pensions</b>	401		
<b>I. Pensions légales</b>	401		
<b>II. Engagements collectifs de pension (assurances groupe et fonds de pension)</b>	403		
A. Généralités	403		
1. Notions	403		
2. Cas particuliers	403		
B. Cotisations sociales	404		
C. Imposition	405		
1. Généralités	405		
2. Primes	405		
a. Primes versées par l'entreprise	405		
b. Primes versées par le travailleur	405		
3. Versement sous forme de capital	406		
4. Versement sous forme de rente	407		
a. Rente prévue par le contrat	407		
b. Capital converti en rente	407		
5. Avance ou garantie pour investissement immobilier	408		
<b>III. Engagement individuel de pension (EIP)</b>	409		
A. Généralités	409		
B. EIP externe	409		
1. Principes	409		
2. Régime fiscal	410		
a. Primes versées par l'entreprise	410		
b. Primes versées par le travailleur	410		
c. Versement sous forme de capital	411		
d. Versement sous forme de rente	412		
3. Schéma récapitulatif - engagements postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	412		
C. EIP interne	414		
1. Promesse de pension	414		
2. Assurance dirigeant et assurance groupe	415		
<b>IV. Pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI)</b>	415		
A. Versement sous forme de capital	415		
B. Versement sous forme de rente	416		
C. Avance	416		
<b>V. Convention de pension pour travailleurs indépendants (CPTI)</b>	417		
<b>VI. Revenus de l'épargne-pension</b>	419		
A. Revenus visés	419		
B. Principes d'imposition	420		
C. Imposition	421		
1. Règle générale	421		
2. Cas particuliers	421		
3. Taxe sur l'épargne à long terme	422		
<b>VII. Réduction d'impôt</b>	422		
<b>Section 2 - Revenus de remplacement</b>	424		
<b>I. Revenus de remplacement légaux</b>	425		
A. Allocations de chômage	425		
1. Revenus visés	425		
2. Imposition	426		
3. Réduction d'impôt	426		
B. Maladie-invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles	427		
1. Indemnités visées	427		
a. Maladie-invalidité	427		
b. Accidents du travail et maladies professionnelles	428		
2. Imposition	429		
3. Réduction d'impôt	429		
C. Autres revenus de remplacement légaux	430		
<b>II. Autres assurances et indemnités</b>	430		
A. Assurance hospitalisation	431		
B. Assurance revenus garantis	432		
1. Assurances collectives	432		
2. Assurances individuelles	433		
C. Assurance incapacité économique/physiologique sans perte de revenus	433		
D. Assurance collective couvrant plusieurs risques	434		
E. Indemnités reçues directement de l'employeur	434		
1. Réparation d'une perte de revenus	434		
2. Autres indemnités	435		
F. Assurance individuelle et indemnisation de droit commun	435		
Chapitre 7			
Avantages fiscaux			
<b>Section 1 - Quotité exemptée</b>	437		
A. Généralités	437		
B. Montant de base	437		
C. Majorations	438		
1. Enfants à charge	438		
a. Montant	438		
b. Répartition entre partenaires	439		
2. Autres personnes à charge	441		
3. Isolé avec charge de famille	441		
4. Peu ou pas de revenus l'année du mariage ou de la cohabitation légale	442		
5. Supplément pour parents isolés	442		
D. Transfert entre conjoints	443		
E. Imputation	443		

F. Crédit d'impôt enfants à charge	444	3. Avantage fiscal	469
<b>Section 2 - Rentes alimentaires versées</b>	445	a. Régions bruxelloise et flamande	469
<b>I. Généralités</b>	445	b. Région wallonne	469
<b>II. Conditions</b>	446	4. Avantage fiscal - crédit d'impôt	470
<b>III. Dépenses visées</b>	449	<b>VIII. La convention de rénovation flamande</b>	471
<b>Section 3 - Réductions et crédits d'impôt</b>	451	(« prêt papa-maman »)	471
<b>I. Libéralités</b>	452	A. Conditions	471
A. Généralités	452	B. Avantage fiscal	472
B. Conditions	452	<b>IX. Acquisition de nouvelles actions</b>	472
C. Avantage fiscal	453	d'entreprises débutantes ou en croissance	472
<b>II. Dépenses pour garde d'enfants</b>	454	(tax shelter)	472
A. Principes	454	A. Généralités	472
B. Frais visés	454	B. Conditions	473
C. Conditions	455	C. Avantage fiscal	476
D. Avantage fiscal	456	1. Calcul de l'avantage fiscal	476
<b>III. Entretien et restauration de monuments</b>	458	2. Formalités	477
et sites protégés	458	3. Perte de l'avantage fiscal	478
A. Généralités	458	<b>X. Intérêts relatifs aux emprunts souscrits</b>	479
B. Région flamande	458	pour économiser l'énergie (« prêts verts »)	479
a. Conditions	458	<b>XI. Isolation du toit</b>	480
b. Avantage fiscal	459	A. Généralités	480
C. Région wallonne	459	B. Conditions	480
a. Conditions	459	C. Avantage fiscal	482
b. Avantage fiscal	460	<b>XII. Rénovation de biens loués via</b>	482
<b>IV. Rémunération d'un employé de maison</b>	461	une agence immobilière sociale	482
A. Généralités	461	A. Généralités	482
B. Conditions	461	B. Conditions	483
C. Avantage fiscal	462	C. Avantage fiscal	483
<b>V. Épargne-pension</b>	462	<b>XIII. Souscription de parts de fonds</b>	484
A. Généralités	462	de développement	484
B. Conditions	463	A. Généralités	484
C. Avantage fiscal	464	B. Conditions	484
<b>VI. Acquisition d'actions de l'employeur</b>	465	C. Avantage fiscal	485
A. Conditions	465	<b>XIV. Acquisition d'un véhicule électrique</b>	485
B. Avantage fiscal	465	A. Généralités	485
<b>VII. ALE et titres-services</b>	466	B. Conditions	485
A. Chèques ALE	466	C. Avantage fiscal	486
1. Conditions	466	<b>XV. Primes d'assurance-vie individuelle</b>	487
2. Avantage fiscal	467	A. Généralités	487
B. Titres-services	468	B. Conditions	487
1. Généralités	468	C. Avantage fiscal	488
2. Conditions	468	<b>XVI. Contributions pension</b>	489
		complémentaire	489
		A. Généralités	489
		B. Conditions	489

C. Avantage fiscal
<b>XVII. Heures supplém</b>
à un sursalaire
A. Généralités
B. Conditions
C. Avantage fiscal
<b>XVIII. Rénovation d'ha</b>
zones d'action positiv
<b>XIX. Pensions et reven</b>
<b>XX. Revenus étrangers</b>
A. Généralités
B. Revenus professionnels
avec convention
C. Revenus d'un pays sa
<b>XXI. Crédit d'impôt po</b>
A. Généralités
B. Conditions
C. Avantage fiscal
<b>XXII. Crédit d'impôt p</b>
« coup de pouce »
A. Conditions
B. Avantage fiscal
<b>XXIII. Crédit d'impôt p</b>
d'activité et crédit d'in
l'emploi
A. Crédit d'impôt pour fa
d'activités
1. Conditions
2. Avantage fiscal
B. Crédit d'impôt pour ba
l'emploi fiscal)
1. Généralités
2. Conditions
3. Avantage fiscal
<b>XXIV. Réduction d'imp</b>
d'adoption
A. Généralités
B. Conditions
C. Avantage fiscal
<b>XXV. Réduction d'impôt</b>
sur les parts d'une pri
A. Généralités
B. Conditions
C. Avantage fiscal
<b>XXVI. Tableau récapitul</b>
des avantages fédéraux et rég

C. Avantage fiscal	489
<b>XVII. Heures supplémentaires donnant droit à un sursalaire</b>	489
A. Généralités	489
B. Conditions	490
C. Avantage fiscal	490
<b>XVIII. Rénovation d'habitations dans des zones d'action positive des grandes villes</b>	491
<b>XIX. Pensions et revenus de remplacement</b>	491
<b>XX. Revenus étrangers</b>	491
A. Généralités	491
B. Revenus professionnels provenant d'un pays avec convention	491
C. Revenus d'un pays sans convention	494
<b>XXI. Crédit d'impôt pour le prêt « win-win »</b>	494
A. Généralités	494
B. Conditions	494
C. Avantage fiscal	496
<b>XXII. Crédit d'impôt pour le prêt « coup de pouce »</b>	497
A. Conditions	497
B. Avantage fiscal	499
<b>XXIII. Crédit d'impôt pour faibles revenus d'activité et crédit d'impôt sur le bonus à l'emploi</b>	500
A. Crédit d'impôt pour faibles revenus d'activités	500
1. Conditions	500
2. Avantage fiscal	501
B. Crédit d'impôt pour bas salaire (bonus à l'emploi fiscal)	501
1. Généralités	501
2. Conditions	502
3. Avantage fiscal	502
<b>XXIV. Réduction d'impôt pour les frais d'adoption</b>	502
A. Généralités	502
B. Conditions	502
C. Avantage fiscal	503
<b>XXV. Réduction d'impôt pour moins-values sur les parts d'une pricaf privée</b>	503
A. Généralités	503
B. Conditions	504
C. Avantage fiscal	504
<b>XXVI. Tableau récapitulatif des avantages fiscaux fédéraux et régionaux</b>	504

## Partie 2

### Impôt des sociétés

#### Chapitre 1

##### Contribuables relevant de l'impôt des sociétés

A. Entités visées	509
1. Définitions	509
2. Conditions	509
B. Entités exclues	511
1. Entités fiscalement dépersonnalisées	512
2. Entités qui ne poursuivent pas un but de lucre	512
3. Personnes morales nommément désignées	514

#### Chapitre 2

##### Assiette de l'impôt des sociétés

<b>Section 1 - Généralités</b>	516
1. Dispositions légales	516
2. Revenus soumis à l'impôt des sociétés	516
3. Revenu mondial	516
4. Principe légal de l'annalité de l'impôt	517
5. Exercice d'imposition et période imposable	517
6. Critère de rattachement matériel des revenus à une période imposable	518
7. Bénéfice fiscal – bénéfice comptable	518
8. Régimes particuliers d'imposition	519

##### Section 2 - Éléments du bénéfice imposable

<b>I. Produits et sommes assimilées</b>	519
A. Créances	520
1. Naissance de la créance	520
2. Montant	521
a. Principe	521
b. Cas particuliers	521
B. Subsidés	522
1. Subsidés en capital	523
a. Subsidés visés	523
b. Régime	523
2. Subsidés en intérêts	526
3. Subsidés d'exploitation	526
C. Acquisitions à un prix inférieur à la valeur de marché	526
D. Indemnités compensatoires de dommages ou d'une perte de bénéfices	527
1. Généralités	527
2. Régime fiscal	528

**TABLE DES MATIÈRES**

E. Dividendes perçus ordinaires	529	2. Montant	564
1. Notions	529	3. Régimes particuliers	564
2. Montant	530	a. Actions et parts	566
3. Moment de perception	531	b. Véhicules	567
4. Exonération RDT (dividendes intragroupe)	531	<b>IV. Dépenses</b>	567
a. Revenus visés	531	A. Dispositions applicables	567
b. Conditions	532	B. Principes généraux	567
c. Disposition anti-abus	535	C. Conditions générales de déduction des frais professionnels	568
d. Montant exonéré et report de l'excédent	535	D. Condition particulière de forme	571
e. Limites de déduction et report	536	E. Prerogatives de l'administration	573
F. Remboursements de capital social	537	F. Régimes particuliers	574
G. Intérêts de capitaux	537	1. Dépenses faites au bénéfice des travailleurs et dirigeants	575
1. Produits visés	537	a. Rémunérations	575
2. Période imposable	538	b. Avantages de toute nature	576
<b>II. Plus-values</b>	539	c. Charges sociales	576
A. Aperçu général	539	d. Pécule de vacances	577
1. Plus-values latentes	540	e. Allocation de mobilité	578
2. Plus-values exprimées (mais non réalisées)	540	f. Avantages sociaux	579
3. Plus-values réalisées	541	g. Chèques-repas, chèques-sport/culture, éco-chèques	583
4. Condition d'intangibilité	544	h. Contributions patronales extralégales : pension, décès	585
5. Tableau récapitulatif	545	i. Pensions, rentes et allocations en tenant lieu	587
B. Exceptions et régimes particuliers d'imposition	545	j. Contributions patronales extralégales : soins de santé, incapacité	590
1. Immobilisations financières – titres en portefeuille	545	k. Plan PC privé	591
a. Plus-values qui compensent des dépréciations admises fiscalement	546	l. Avantages non récurrents liés aux résultats	592
b. Plus-values réalisées sur actions ou parts	546	m. Plan de participation et primes bénéficiaires	593
c. Plus-values sur actions ou parts réalisées à l'occasion d'un rachat d'actions propres, d'une liquidation ou du partage partiel de l'avoir social	548	n. Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail	594
d. Cas particulier : plus-values réalisées sur certains titres publics	550	o. Transport collectif des membres du personnel	595
2. Immobilisations corporelles et incorporelles	550	2. Remboursement de frais propres à la société	595
a. Taxation étalée des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles	550	a. Généralités	595
b. Exonération des plus-values réalisées sur véhicules d'entreprise	556	b. Indemnités fixées d'après le montant accordé aux fonctionnaires	596
c. Plus-values réalisées sur véhicules (autres que véhicules d'entreprise)	557	3. Véhicules	600
d. Cas particuliers	558	a. Généralités	600
3. Stocks et commandes en cours d'exécution	559	b. Voitures	601
C. Opérations rémunérées en actions ou parts	559	c. Vélo	606
1. Échange d'actions ou parts	559	4. Frais de représentation	606
a. Réorganisation (fusion, scission ou opération assimilée)	559	a. Généralités	607
b. Apport	561	b. Frais de réception	608
2. Plus-values résultant de l'apport d'une branche d'activité ou d'une universalité de biens	562	c. Frais de restaurant	609
<b>III. Moins-values</b>	563	d. Cadeaux d'affaires	609
A. Moins-values sur éléments de passif	563	5. Publicité	609
B. Moins-values sur éléments d'actif	564	a. Généralités	610
1. Règle générale	564	b. Articles publicitaires	610
		c. Cadeaux promotionnels	610
		d. Échantillons	611
		e. Sponsoring	611
		f. Frais de réception	611
		g. Business seats	612
		6. Intérêts	612
		a. Généralités	612
		b. Intérêts exagérés	612
		c. Intérêts requalifiés	613

d. Intérêts de sous-capitalisation	616	D. Frais accessoires	653
7. Impôts, taxes et précomptes	618	E. Frais d'établissement	654
8. Sanctions et dédommagements	620	<b>VI. Réductions de valeur</b>	655
a. Amendes et pénalités	620	A. Règle générale	656
b. Remboursement à un travailleur d'amendes de roulage	621	B. Cas particuliers	658
c. Dommages et intérêts	622	1. Réductions sur actions ou parts	658
9. Libéralités	622	2. Créances douteuses	659
a. Définition	622	a. Conditions	659
b. Principe de non-déductibilité	622	b. Durée de l'exonération	660
c. Libéralités déductibles	623	<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>	661
10. Immobilier	623	<b>VIII. Avantages anormaux ou bénévoles</b>	662
a. Généralités	623	1. Introduction	662
b. Dépenses	623	2. Conséquences pour la société qui les accorde	664
c. Immeuble mis à la disposition d'un dirigeant	624	3. Conséquences pour le bénéficiaire	665
11. Bénéficiaire soumis à un régime fiscal privilégié	625	Chapitre 3	
a. Intérêts, redevances et rémunérations	625	Mesures incitatives	
b. Intérêts d'emprunts	626	<b>I. Déduction pour capital à risque</b>	666
c. Avantages anormaux ou bénévoles	626	A. Généralités	666
d. Paiements totalisant 100 000 € par période	626	B. Détermination du montant déductible	667
12. Dépenses diverses	628	1. Calcul	667
a. Chasse, pêche, yacht, résidence de plaisance	628	2. Taux	668
b. Corruption	629	3. Capital à risque	668
c. Cotisations d'affiliation diverses	629	C. Stock reportable d'intérêts notionnels antérieur à 2013	672
d. Frais d'établissement	630	<b>II. Soutien à l'investissement</b>	674
e. Indemnité pour coupon manquant	630	A. Généralités	674
f. Investissement	630	1. Mesures de soutien à l'investissement	674
g. Management fees	631	2. Investissements concernés	675
h. Accueil de la petite enfance	631	3. Choix entre le CIR et la déduction pour investissement	677
i. Œuvres d'art	631	B. Réserve d'investissement	678
j. Opérations illicites	632	C. Déduction pour investissement	679
k. Remboursement d'emprunts	632	1. Généralités	679
l. Sécurisation	632	2. Brevets et investissements R&D respectueux de l'environnement	680
m. Vêtements	633	a. Déduction unique	680
n. Journaux et hebdomadaires	634	b. Déduction étalée	680
<b>X. Amortissements</b>	635	c. Condition d'affectation	681
A. Principes	635	d. Report	682
B. Immobilisations corporelles	636	e. Formalités complémentaires	683
1. Annuité déductible	636	3. Économie d'énergie, navires, réceptifs réutilisables, sécurisation, systèmes d'extraction/épuration d'air, investissements numériques	683
a. Montant de l'annuité	636	4. Autres investissements – déduction pour investissement ordinaire	684
b. Annuités particulières	639	D. Crédit d'impôt pour recherche et développement	685
c. Amortissements exceptionnels et révision du pourcentage	640	1. Généralités	685
d. Valeur amortissable	641	2. Crédit d'impôt unique	685
e. Debut de l'amortissement	642		
2. Application aux biens concernés	642		
3. Cas particuliers	646		
a. Usufruit et nue-propriété	646		
b. Leasing	647		
c. Emphytéose et superficie	648		
d. Biens acquis en viager	648		
e. Travaux dans des biens loués	648		
4. Excédents, manquants et reprises d'amortissement	649		
C. Immobilisations incorporelles	649		
1. Régime général	650		
2. Application aux biens concernés	650		
3. Cas particuliers	652		
a. Investissements en recherche et développement	652		
b. Œuvres audiovisuelles	653		